



Inscription au bachelier en médecine étudiants non-résidents

Je suis un étudiant « non-résident »

cela signifie que je ne **réside** pas en Belgique (mon domicile est situé **hors de Belgique**)

ET (dans la majorité des cas), **j'ai obtenu un diplôme de fin d'études secondaires non belge**

Comment procéder ?

- J'introduis une demande d'**équivalence** de mon diplôme de fin d'études secondaires auprès du Service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant le **15 juillet**
 - 🔗 www.equivalences.cfwb.be
- Je m'inscris à l'**examen d'entrée et d'accès aux études de sciences médicales et dentaires** via le site de l'ARES :
 - Soit à la session du **vendredi 28 août 2020**
 - Ouverture des inscriptions : le 15 juin 2020
 - Clôture des inscriptions : le 12 août 2020
 - Soit à la session du **samedi 12 septembre 2020**
 - Inscriptions uniquement les 2, 3, 4 et 5 septembre 2020

Dans le cadre de cette inscription, je me déclare en tant que non-résident.

🔗 www.mesetudes.be/exmd/

- Après présentation de l'examen d'entrée **ET** en cas de réussite de celui-ci, je confirme mon inscription selon les modalités qui seront précisées sur les pages web de l'UNamur
 - 🔗 www.unamur.be/inscription/international-bachelier/med

Attention : cette procédure fait état des informations disponibles à ce jour. Pour être tenu au courant des procédures finalisées concernant l'année académique 2020-2021, veuillez vous inscrire sur la rubrique « actualités » www.unamur.be/etudes/rheto/sinformer/info-medecine

Si mon profil ne correspond pas à celui décrit ci-dessus, je prends contact avec le Service des inscriptions pour plus de renseignements www.unamur.be/inscription/service-inscriptions